



## Pension alimentaire non payes malgré une saisie sur salaire

Par **sevrine6**, le **27/02/2009** à **19:23**

mon ex compagnon c est marie et veux faire reviser la pension alimentaire qui etait de 200 euros et qui ne me verse plus depuis ce mois ci  
est ce que le salaire de sa femme rentre en compte que dois faire pourles pensions impayes  
merci beaucoup de m eclairé

Par **superve**, le **03/03/2009** à **13:24**

bonjour

Sauf à faire condamner sa nouvelle épouse, les salaires de cette dernière ne sont pas saisissables et n'entrent pas en ligne de compte dans le cadre d'une procédure de paiement direct.

Pour lancer cette procédure de paiement direct, munissez vous de l'original du jugement, une copie de sa signification, un relevé d'état civil vous concernant, un RIB et un décompte des sommes qu'il vous doit (arriérés + majorations) et allez voir un huissier de justice près de chez vous.

Bien cordialement